Boucher-de-Perthes, chez M. P. Bouwens, à huit heures du soir.

— Société de gymnastique l'« Ancienne ». — Les gymnastes sont priés d'assister à la marche obligatoire sur Quesnoy-sur-Deule, organisée par l'Union des sociétés de gymnastique de l'arrondissement de Lille, qui aura lieu dimanche 1er juin. Réunion au local, à 7 h. 30, (heure militaire). Tenue d'été. L'amende de 1 fr. sera appliquée rigoureusement à toute absence non motivée par écrit.

— Fanfare l'Espérance. — Dimanche 1er juin, à midi, réunion de tous les membres indistinctement, pour répétition en vue d'une sortie en ville. — Mardi 3 juin, à huit heures et demie du soir, réunion obligatoire mensuelle de la Commission. Le secrétaire rendra compte de la gestion des finances. Présence tout à fait indispensable.

— Philharmonique du Jean-Ghislain. — Répétition samedi, à neuf heures.

— Le Choral Excentrique du Fontenoy a décidé, avec autorisation, que la société, à partir du 1er juin 1902, prendra le nom de « Choralle du Fontenoy ». Réception à minuit, à onze heures du matin, pour le festival de Lille et le festival d'Outreau.

— Club Moderne, place Verte, 3 (Au Chinois). — Ce soir, à huit heures trois quarts très précises, répétition générale ; questions diverses. La société participera au festival permanent de Lille, le dimanche 6 juillet.

— Médailles et soldats coloniaux de Roubaix. — Réunion générale dimanche, 1er juin, à six heures et demie, boulevard de Strasbourg, 50, chez M. Emile Delbarre.

— Association des Travailleurs Français. — Assemblée générale mensuelle dimanche prochain, dans chaque section, à six heures du soir. — Perception des cotisations et vote de l'admission des nouveaux adhérents.

CROIX

LE CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni vendredi soir, à huit heures et demie, pour la session ordinaire de mai. En prévoyant des débats intéressants qu'on annonçait, les curieux étaient venus nombreux et ils remplissaient complètement l'enceinte réservée au public. De leur côté les conseillers étaient au grand complet. La présentation du compte administratif du maire a donné lieu à un incident violent et à une orageuse discussion. Le citoyen Kumpe qu'on sait hostile, pour ne pousser le compte administratif, avait laissé — c'est lui-même qui l'a déclaré — son courrier à la maison et il a voté fou et ses amis les révolutionnaires, en faveur de l'administration municipale dont récemment encore il attaquait les membres jusqu'à faire entendre qu'ils n'étaient pas à leur place à la Mairie.

Nous avions raison de dire que les révolutionnaires dissidents, connus à Croix sous le nom de Kompistes, ne concentraient que pour la forme le citoyen Desrebaux, excommunié par leur Comité exécutif. L'attitude du citoyen Kumpe et de ses acolythes à la séance de vendredi en est une nouvelle preuve.

Nos lecteurs trouveront, d'autre part, le compte-rendu de la séance.

UN INCENDIE RUE DE LA GARE. — Dans la nuit de jeudi à vendredi, un habitant de la rue de la Gare, M. Lefebvre, commerçant en peinture Holden, signalait, en rentrant chez lui, vers onze heures, une épaisse fumée qui sortait d'un petit bâtiment attenant à l'angle de cette rue et celle de l'autre côté de la rue, et appartenant à M. J. Etson Sunze, fabricant de bonbons et biscuits. Ce dernier et sa famille étaient couchés. M. Lefebvre leur donna l'alarme, en heurtant avec force les volets. Tous, il ne mit en devoir de porter main forte au propriétaire, en organisant les premiers secours.

Le feu, déterminé, croit-on, par la foudre, s'était déclaré à la toiture d'un magasin-hangar, où se trouvait renfermé une assez grande quantité de marchandises. Du toit, les flammes avaient gagné le plafond et, enfin, la pièce elle-même. MM. Botson et Lefebvre ne purent pénétrer à l'intérieur, tellement la fumée était épaisse; mais du dehors, ils cherchèrent à éteindre le foyer au moyen de seaux d'eau.

Cependant, les pompiers de la Ville, avertis par le tocsin, étaient accourus sous la conduite de M. le commandant Pilot, et avaient aussitôt mis un appareil en batterie. Au bout d'un demi-heure, les dernières flammes étaient éteintes et tout danger conjuré. Les gardes du quartier étaient des premiers arrivés sur les lieux du sinistre.

Les dégâts, couverts par l'assurance, s'élèvent à environ 2,000 francs.

UN VOL. — Il a été commis dans l'après-midi de jeudi, rue de l'Amiral Courbet, pour Marcelin, 29. M. Louis Coursier, 65 ans, ouvrier teinturier, qui demeure à cette adresse, constata en rentrant chez lui, vers cinq heures, qu'une personne s'était introduite en son absence et à l'aide d'une fausse clef dans la maison et avait dérobé une montre en nickel, valant six francs, ainsi qu'un peu de savon, café, etc. M. Seguin, commissaire de police, informé de ce vol, a interrogé une personne du quartier sur qui pesaient des soupçons; mais il a pu constater qu'elle n'était pas coupable. Les recherches continuent.

NE PAS CONFONDRE. — M. Louis Verpoest, cordonnier, 2, rue Maubeuge, à Croix, nous prie de dire qu'il n'a rien de commun avec son homonyme qui vient d'être condamné pour vol, par le tribunal de simple police de Roubaix.

COMMUNICATION. — Cercle Symphonique de Croix. — Aujourd'hui samedi, à neuf heures, répétition générale au siège de la société, chez M. Ottevaere, à la Croix-Blanche.

— Cercle Philharmonique. — Répétition générale samedi, à neuf heures et demie, au local habituel.

— Choral d'Croix. — Répétition générale samedi, à neuf heures et demie.

LANNOY

ACCIDENTS DE TRAVAIL. — Léon Debusseux, 42 ans, tisseur, rue Neuve, travaillant à la fabrique de couvertures Tarent et fils, a été atteint à la main gauche par un coup de navette en tissant. L'incapacité de travail sera de quinze jours.

— A la brasserie Malle-Gadenne, rue de Tournai, un mécanicien, François Bonne, 29 ans, demeurant à Lys, s'est blessé à la main gauche, en saisissant ses outils à la main. Quinze jours de repos lui ont été prescrits.

LYSS

ASSISTANCE MÉDICALE GRATUITE. — La liste des personnes admises à l'assistance médicale gratuite, est déposée au Secrétariat de la Mairie, où les intéressés peuvent en prendre connaissance jusqu'au 18 juin.

CONSEIL MUNICIPAL. — Nous donnons, plus haut, le compte-rendu de la réunion du Conseil municipal de vendredi.

TOURNEHEM

AVIS AUX ÉTRANGERS. — Les étrangers habitant la commune, qui retournent en Belgique, sont tenus, à leur rentrée en France, et s'ils ont été absents plus d'un an, de renouveler, à la mairie, la déclaration prescrite par la loi du 8 août 1893. Cette obligation s'applique à tous les Belges résidant en France, dans toute autre commune.

HEM

INCENDIE CAUSÉ PAR LA FOUDRE. — Au cours de l'orage qui s'est abattu jeudi soir sur la région, la foudre est tombée vers onze heures et demie, sur un hangar appartenant à M. Vandemeulebrouck, palonnier, au Pont-Lannoy. Le feu s'est communiqué à un tas d'étoupes et à une charrette remisée dans ce hangar. Les habitants, réveillés par le fracas du tonnerre, se levèrent aussitôt et éteignirent rapidement ce commencement d'incendie. Les dégâts sont insignifiants.

CYSOING

BOUVINES

UN CARROUSEL EN VOITURE, au bénéfice des pauvres, aura lieu à Bouvines, le dimanche 15 juin. Nous en donnerons prochainement le reglement détaillé. Le carrousel d'essai sera couru dimanche 1er juin, dans l'après-midi.

BOURGHELLES

AVIS AUX CONTRIBUABLES. — Le contrôleur des contributions directes se rendra à la Mairie, le vendredi 6 juin, à une heure du soir, pour opérer les mutations de concert avec les commissaires repartiteurs.

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX *Maison fondée en 1835*
A ROUBAIX, Grande-Rue, 71
A TOURCOING, rue Carnot, 5
Cartes, Menus, Lettres de Mariage, Avis de Naissance, etc. — Exécution très soignée en Typographie, en Lithographie ou en Taille-douce. — Prix modérés. Exécution rapide.

Œufs frais, rue du Bois, 13.

LA NEW-YORK
Cie d'Assurances sur la Vie
Mutuelle à primes fixes
La Compagnie est autorisée à exercer dans tous les pays du monde et notamment en RUSSIE, en PRUSSE et en SUISSE, sous la surveillance effective de ces divers gouvernements.
Les BÉNÉFICES distribués aux assurés au terme d'un contrat de 20 ans représentent plus de la moitié des primes versées. Ces bénéfices viennent s'ajouter aux sommes garanties. — Pour tous renseignements, s'adresser à :
Georges DELPORTE, directeur particulier
67, Rue du Collège, ROUBAIX 7240

WATTRELOS

UN ACCIDENT DU TRAVAIL. — Un tisserand de l'établissement Dhalluin-Lepers, Henri Merjean, en nettoyant son métier, a eu le bout du médius droit écorché par un engrenage. Il a reçu les soins de M. le docteur Leplat qui lui a prescrit six jours de repos.

ARRESTATION POUR IVRESSE ET REBELLION. — Un marchand de légumes du Touquet, Philibert Verdeck, a adjuré le garde Derrevaux, qui lui reprochait de faire trop de tapage dans son quartier. Le garde, malgré l'éloignement du poste central, qui est distant du Touquet de quatre kilomètres, a emmené Verdeck en prison, malgré la vive résistance de celui-ci. Un procès-verbal lui a été dressé pour ivresse manifeste, outrages et rébellion.

LA PUBLICITÉ

Il y a des gens qui disent : « Je ne veux pas faire de publicité ; je n'en ai pas besoin. *A bon vin point d'enseigne.* »

Quelle erreur! Tout le monde aujourd'hui a besoin de la publicité. Comment voulez-vous que le public sache que vous vendez *du beau, du bon et pas cher*, si vous ne le lui dites pas ? Et quel moyen plus sûr de le lui dire que de le répéter fréquemment dans un journal lu par tout le monde.

TOURCOING

LE CONSEIL MUNICIPAL a tenu, vendredi soir, sa seconde réunion pour la session ordinaire de mai. Nous en rendons compte plus loin.

A LA LIGUE CONTRE LA LICENCE DES RUES. — Le comité de la Ligue contre la licence des rues a tenu, vendredi soir, à l'Office Central des Œuvres sociales et charitables, rue Verte-Feuille, sa réunion annuelle sous la présidence de M. Joseph Motte-Bernard.

M. Sévin a exposé les différentes démarches faites par la Ligue. Au mois d'août, l'exposition des travaux des élèves des écoles académiques souleva des plaintes dans le public.

Les démarches qui furent faites par la ligue auprès de l'administration ont produit un effet efficace : on chercha désormais, à dissimuler autant que possible les œuvres consacrées au nu.

Le 6 août dernier, un chanteur ambulant vendait sur la place, une chanson obscène, intitulée : « Les bons canucins ». La ligue formula également des plaintes, et M. le commissaire central de police engagea le chanteur ambulant à exercer ailleurs son industrie.

Notre association, ajoute M. Sévin, est composée en grande partie d'employés et de voyageurs de commerce, elle ne comprend pas moins de 8.000 membres qui, non seulement s'abstiennent de la lecture des journaux et publications pornographiques, mais sévissent partout contre la propagande de ces journaux. Si cette organisation pouvait se propager en France, ajoute M. Sévin, nous aurions donc une force internationale.

Le rapporteur s'est déclaré satisfait des résultats obtenus par la ligue dans la plupart des démarches qu'elle a faites, notamment à la gare où les journaux et brochures licencieux s'étalaient journellement à la devanture des bibliothèques et dans les débits de tabac où la vente des cartes postales vignettes a été exclue.

Après l'exposé de la situation financière, M. Sévin prie les membres présents de créer un mouvement dans l'opinion publique en faveur de la ligue qui va se transformer en association sous le patronage de M. le sénateur Béranger.

LES CONTRAVENTIONS. — Hier vendredi, la police a dressé cinq contraventions pour infractions diverses.

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Hier vendredi, il est arrivé aux halles : marée, 5.030 kil.; pois, 480 kil.; haricots, 11 kil.; fromages, 50 kil.; beurre, 13 kil.; asperges, 176 bottes ; radis, 130 bottes ; oseille, 6 paniers.

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Dans l'usine de MM. Charles Tiberghien et fils, filateurs, rue d'Anvers, un bâideur, Adolphe Lecluyse, 14 ans, rue Auber, a eu le médius de la main droite écrasé entre la poulie et la corde de main *donc* en nettoyant son métier. Quinze jours de repos lui ont été prescrits.

BELLE LINGERIE, « A la Pensée » 13, rue St-Jacques. 7273
12 portraits soignés avec prime 5 francs
6 pour 3 francs, 81, rue Desurmont, Tourcoing

Communications

TOURCOING. — La réunion générale trimestrielle obligatoire de la société des anciens sous-officiers de Tourcoing, aura lieu à son local, Cafe du Centre, le lundi 2 juin, à huit heures précises du soir (la Commission à sept heures et demie). — Ordre du jour : paiement des cotisations ; comptes-rendus des réunions précédentes ; itinéraire de la sortie avec musique et drapeau ; fête du 14 juillet ; propositions au sujet du sinistre de la Martinique.

— Fanfare du Point-Central. — Répétition générale obligatoire samedi 31 mai, à neuf heures très précises du soir, au siège de la société, Café du Point-Central. Les sociétaires sont priés de se rendre exactement à l'heure indiquée. La répétition des morceaux pour le concours commencera à neuf heures précises pour être terminée à dix heures trois quarts ou onze heures au plus tard.

MARCQ-EN-BARŒUL

COMMISSARIAT DE POLICE. — Les bureaux de M. Dubourbois, commissaire de police, sont définitivement installés rue de Lille, 2. Le commissaire se tiendra à la disposition du public tous les jours de neuf heures à midi et de deux heures à quatre heures.

RONCQ

UNE AFFAIRE DE MŒURS. — La police de Roncq vient d'ouvrir une enquête au sujet d'une grave affaire de mœurs, dont s'est rendu coupable un jeune homme de 16 ans, Jules Van Rumbeke ; les faits se sont passés vendredi vers quatre heures de l'après-midi, au hameau du Faubourg. La victime est une fillette de 4 ans.

ARRESTATION. — Dans l'après-midi de vendredi, la police de Roncq a procédé à l'arrestation d'un ouvrier agricole, Michel Looten, âgé de 19 ans, inculpé de recel d'effets militaires.

HALLUIN

DISTINCTIONS POUR ACTES DE COURAGE. — Nous trouvons dans la liste, publiée par l'« Officiel » d'hier, des médailles d'honneur et mentions honorables décernées, pour actes de courage, par M. le Ministre de l'Intérieur, les noms de M. André Hennebo, garde-champêtre, et de M. J.-B. Delesalle, cultivateur, qui ont maîtrisé des chevaux emportés, le premier le 1er février 1902, et le second le 18 février 1902 : tous deux ont obtenu une mention honorable.

LA FOUDRE a brisé, jeudi soir, un arbre, dans une pâture située dans les environs de la caserne des douanes, au Moulin-Dupont. C'est le seul dégât qui nous ait été signalé dans la région.

QUESNOY-SUR-DEULE

ENTRE FRÈRES ET SŒUR. — A la suite d'une discussion d'intérêts survenue entre Mme veuve Paquet et ses beaux-frères, deux de ceux-ci, MM. Augustin et Zéphirin Paquet, lui arrachèrent de force un acte notarié qui constituait pour Mme veuve Paquet un titre de créance ; ils se portèrent même à des violences en frappant et en terrassant la pauvre femme qui, outrée de semblables procédés, a déposé une plainte à la gendarmerie. Sur l'intervention des gendarmes, l'acte a été restitué à Mme Vve Paquet mais MM. Augustin et Zéphirin Paquet n'en seront pas moins poursuivis pour violences.

FÊTE DE GYMNASTIQUE. — C'est dimanche prochain que les sociétés de gymnastique de Lille se rendront à Quesnoy. L'arrivée des gymnastes, au nombre de quatre cents, paraît-il, est fixée à midi. Ils seront reçus à l'Hôtel des Pompiers, par M. Parquesoone, capitaine-commandant, entouré de son état-major. Les gymnastes en compagnie de la Philharmonique feront une sortie en ville et se rendront ensuite sur la Grand'Place, mise à leur disposition par M. Charles Boclé, maire, pour y faire un cours de moniteurs. Pendant les exercices, la musique exécutera quelques morceaux de son répertoire. Le but de cette fête est de provoquer la fondation de nouvelles sociétés dans toutes les communes de l'arrondissement de Lille.

M. SCHOTSMANS CONTRE LA VILLE. — M. Schotsmans qui, jeudi, réclamait à la ville, devant M. le juge de paix, une somme de cent francs à titre de dommages et intérêts causés par l'installation des montagnes russes en face de la porte-cochère de son usine, vient d'informer M. le Maire qu'il retirait sa demande.

CHUTE DANS UNE CAVE. — Samedi matin, M. Ferdinand Cerisier, cultivateur, au hameau du Loup, est tombé dans la cave, en descendant avec deux seaux. M. Cerisier en a été quitte pour quelques égratignures à la tête.

PÉRENCHIES

VOLS DE FAIT. — M. Julien Chiens, âgé de 17 ans, demeurant au hameau du Grand-But, se promenait en compagnie de Mlle Marie Vandamme. Près de la ferme de M. Descamps, les jeunes gens firent la rencontre du frère de Mlle Vandamme qui, mécontent de trouver sa sœur en compagnie, porta quelques coups de poing à Chiens. Celui-ci a déposé une plainte à la gendarmerie.

DANS L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. — En conformité des instructions contenues dans une lettre de M. Georges Leygues, ministre de l'Instruction publique, en date du 15 mai 1902, M. le préfet du Nord, par arrêté du 16 mai, a accordé les promotions de classes et prononcé les titularisations ci-après :

— Promotions de classes : Instituteurs. — 1re classe, au choix, MM. Bouilliez, Tourcoing ; Isaré, Roubaix, Blas, Roubaix ; — 3e classe, au choix, MM. Navarre, Roubaix ; (ancienneté), Catteau, Roncq ; — 4e classe, d'après l'ancienneté dans la classe, MM. Boulert, à Tourcoing ; Dessubourg, Quanchon, Gérard, Boucly, Lekieffre, à Roubaix ; Dubois, à Tourcoing ; Lecombé, à Wasquehal ; Delannoy, à Marcq-en-Barœul ; Devanne, à Tourcoing ; Demy, Dhouailly, à Tourcoing ; Leconte, à Roubaix ; Huguet, à Croix.

Institutrices : 2e, classe, au choix, Mme Legrand, à Tourcoing, rue de l'Epidème ; Pyck, à Roubaix, rue de l'Industrie ; — (ancienneté de classe), Ternaien, à Lannoy ; — 3e classe, par ancienneté, Mmes Lebarrière, à Tourcoing, place Saint-Jacques ; Quinchon-Paris, à Tourcoing ; Cattelain, à Roubaix ; Devillers-Piette, à Croix. — 4e classe, au choix, Mmes Zwiefel-Gosvin, Hazard, Rys, à Roubaix ; Loret-Buttolo, Dufour-Druon, à Tourcoing ; (d'après l'ancienneté), Demain, Vandendorpe-Loisseaux, Debuchy, Duchateau, Paratte, Blanquart-Debem, à Roubaix ; Molin, Dolon, Gustin-Spéder, à Tourcoing ; Leconte-Vandremersch, à Roubaix.

— Titularisations : Instituteurs. — MM. Mortreux, à Mouvaux ; Binaux et Dupire, à Marcq-en-Barœul ; Demory et Varlet, à Wattrelos ; Larivière, à Wasquehal ; Rossigny, à Wambrechies ; Fruit, école supérieure, Tourcoing ; Dron, à Marcq-en-Barœul ; Bernard, à Wattrelos.

Institutrices : Mmes Gosselin-Bouely, rue de Naples, Lagache, rue d'Oran, à Roubaix ; Wallers, Croix-Rouge, Bulfod-Lecouvreur, Ledru-Gouillard, à Tourcoing ; Delbecque-Vandenbulcke, à Mons-en-Barœul ; Lavaux, idem ; Letebvre, à Wattrelos-Centre ; Buirette, à Hem ; Bertard-Marx, à Lys-lez-Lannoy ; Torck, à Croix, rue de la Gare ; Delhay, à Lannoy ; Déclique, à Lys-lez-Lannoy ; Castel, à Bousbecque ; Ledent, à Croix ; Dubus, à Hem ; Severs, à Wattrelos-Crétinier ; Degiganon, à Leers ; Crinon, à Mouvaux ; Huez, à Willems ; Gautier, à Croix (Crochet).

NOUVELLES RELIGIEUSES

ROUBAIX. — Paroisse Saint-Antoine. — Dimanche prochain, 1er juin, la Fraternité des Hommes du Tiers-Ordre de St-François, se rendra en pèlerinage à l'église St-Antoine. A sept heures et demie du matin, messe et instruction.

LES PREMIÈRES COMMUNIONS

A TOURCOING. — Jeudi dernier, à l'Institution du Sacré-Cœur, quarante enfants ont fait leur première communion. La chapelle avait revêtu, pour cette belle cérémonie, une parure toute neuve et toute gracieuse de plantes vertes disposées avec goût, et de tentures blanches, au-dessus desquelles planait un ange aux ailes déployées, l'ange de la première communion. La maîtrise a exécuté une messe en quatre parties, de Deplantoy, sous la direction de M. Alph. Heinrich. Les allocutions de M. le Supérieur, à la messe du matin, ainsi que le sermon, prononcé aux vêpres, par M. l'abbé Gadenne, professeur de cinquième, ont profondément ému l'assistance nombreuse de parents et d'amis. Durant la cérémonie de l'après-midi, la procession s'est déroulée comme de coutume, dans les cours et les jardins de l'établissement. Dans la journée, un télégramme de M. l'abbé G. Filipo, actuellement à Rome, est venu apporter, aux premiers communiants, une bénédiction toute spéciale de Léon XIII.

LA CONFIRMATION

A WAMBRECHIES. — Mgr Sonnois, archevêque de Cambrai, qui était arrivé, jeudi soir, dans la commune, a conféré, vendredi matin, après avoir célébré la messe, le sacrement de la confirmation aux enfants de la paroisse, au nombre de deux cents environ. Pendant la cérémonie, le Prélat a adressé une allocution aux enfants.

A MARQUETTE. — Mgr Sonnois est arrivé, dans la commune, vendredi matin, au milieu d'ovations de la part des habitants. Après un instant de repos au presbytère, il s'est rendu à l'église paroissiale, où il a donné, à quarante garçons et trente-six filles, le sacrement de la confirmation. M. le vicaire-général Carlier a interrogé plusieurs enfants sur le catéchisme.

LE RECENSEMENT DES CHEVAUX

MARCQ-EN-BARŒUL. — La Commission de recensement des chevaux et voitures composée de MM. Baume, capitaine au 1er escadron du train des équipages ; Deroubaix, conseiller municipal, membre civil ; Marchand, aide-vétérinaire de réserve à Lille ; Grivillers, maréchal-des-logis au 1er escadron du train, a commencé hier après-midi ses opérations. Celles-ci ne seront terminées qu'aujourd'hui.

CORRESPONDANCE

(Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.)

LES SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS

Roubaix, le 27 mai 1902

Monsieur le Directeur
du « Journal de Roubaix ».

Je remarque que la presse locale annonce la fondation, à Roubaix, d'une Société de Secours mutuels, qui sollicitera sans doute l'approbation et constituera des assurances populaires en cas de décès. Cette institution rendra service dans notre ville, où le public donne facilement son adhésion aux assurances plus ou moins étrangères de sociétés recevant chaque semaine à domicile des primes établies sur un tarif bien trop élevé et double au moins de celui de l'assurance individuelle de l'Etat. Aussi souhaitons-nous bonne chance aux promoteurs de la nouvelle mutualité roubaisienne, tout en leur faisant observer que deux sociétés de Roubaix ont contracté des assurances collectives, en cas de décès, à la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce sont : « Les Prévoyants de l'Industrie et du Commerce Roubaisiens », caisse de retraites et d'assurances en cas de décès, et « La Jeanne d'Arc », société de secours mutuels et de retraites, qui assurent 100 francs au décès de leurs sociétaires, la première moyennant 0.10 centimes par mois jusqu'à un certain âge, la seconde sans supplément de cotisation. Ces assurances doivent leur coûter moins d'un franc par sociétaire et par an. Dans le département du Nord, quatre autres sociétés ont également des assurances de 200, 500, 800 et 1.000 francs.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, avec mes remerciements anticipés, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Un ami de la Mutualité.

PETITE CORRESPONDANCE

Le « Journal de Roubaix » publie gratuitement sous cette rubrique, les réponses aux demandes de renseignements.

H. B. — Oubli involontaire des bureaux. Promesse sera tenue. — ANTOINE LOSON. — 1. Non, mais elle peut faire opposition et vous déclarerez que vous pardonnez, ce qui excitera peut-être le tribunal à l'indulgence ; 2. Toujours cher, entre 500 fr. et 800 fr., suivant qu'il y a ou non enquête : on peut avoir l'assistance judiciaire. — H. D. P. L. — 1. Aucune au civil ; à l'église, voir le curé qui demandera la dispense ; 2. Six mois. — T. V. — Oui, semble-t-il, mais cela peut dépendre de bien des circonstances. — D. 2639. — 1. Autant que possible, un mois ; 2. Strictement parlant, une lettre recommandée, mais vous pourriez vous contenter d'un congé par paroles avec un reçu ; 3. Nous ne comprenons pas votre question. — A. N. — 1. Cela dépend de la valeur ; 2. Au plus tôt, car la transcription est aussi nécessaire pour sauvegarder vos droits.

O. S. D. — 30 kilomètres. — UN TYPOGRAPHE. — 1. Non. Dans chaque corps, on trouve des troupiers s'occupant de la typographie. Les imprimés, états, circulaires, etc., nécessaires à la troupe, se font généralement à l'Imprimerie Nationale. — 2. Non. Dans l'armée du génie, il y a des sapeurs-conducteurs mais ils font partie du régiment. — A. J. C. — 1. Après le Conseil de révision, si vous êtes déclaré « bon pour le service », vous adresserez une demande de sursis d'appel à M. le commandant du bureau de recrutement de Lille. Cette demande doit être légalisée à la Mairie et déposée à la gendarmerie. — 2. Le prix est indiqué sur chaque billet et ne peut être majoré. — UN CUIRASSIER DE 1892. — Faites une demande à l'adresse de M. le commandant du bureau de recrutement de Lille, à l'effet d'être convoqué devant le Conseil de réforme le 10 du mois prochain. Si vous ne pouvez obtenir la réforme, en séance, demandez à M. le général commandant la subdivision, président qu'il veuille bien vous faire changer d'affectation. — G.D.S. à T. — Vous devez en référer à M. le colonel de votre ancien régiment. — G.O.T. — 1. Si vous êtes né en Belgique, d'un père français ayant subi le sort en France, « vous êtes Français ». Vous devez aviser M. le Bourgmestre de votre dernier domicile de votre intention de satisfaire à la loi militaire en France. — 2. Français, quel que soit le lieu de sa résidence actuelle. Il doit se faire inscrire en France, au lieu du dernier domicile de ses parents ou s'y faire rayer si ceux-ci ont été naturalisés belges avec leurs enfants. — 3. Réclamer le bénéfice de la convention franco-belge pour ne faire qu'un an de service actif et produire : 1. son acte de naissance ; 2. l'acte de mariage de ses parents ou un certificat de tirage au sort du père. — G. P. 6. — Vous devez en faire la demande à M. le colonel commandant le bureau de recrutement de Lille. Avoir soin d'indiquer votre classe, votre numéro de tirage et votre canton. — H. T. Z. — 1. Demander la rectification de votre livret militaire au bureau de recrutement de Lille ou une copie de vos états de service. Au besoin, écrivez au ministère de la guerre. — J. E. 250. — Vous pouvez les laisser en libertés, il n'y a aucune formalité à remplir. — A. H. D. O. — 1. La taille est supprimée ; 0.63 cent. — 2. Oui. — E. D. — Il n'y a que des détachements. — J. H. 35. — 0.63 cent. — D. C. TOURCOING. — Le prix varie de 5 à 7 francs. — P. G. TOURCOING. — Votre père doit établir la même demande que les années précédentes. — UN FUTUR SOLDAT. — Adressez-vous à la Mairie (bureau militaire).

— G. D. 208. — Sollicitez de votre patron une déclaration attestant que pour les besoins du service votre présence est indispensable au moment des exercices ; muni de cette pièce que vous devez faire légaliser par M. le Maire, vous vous présenterez à la gendarmerie avec votre demande de sursis. — D. C. L. — Vous ne pouvez pas gagner la partie si votre adversaire compte ses dix points.

CONCERTS & SPECTACLES

HALLUIN. — Concerts d'été. — Les concerts d'été pour 1902 seront donnés, à 6 heures du soir, sur le kiosque de la place Verte, aux dates et par les sociétés indiquées ci-après : lundi 9 juin, Musique municipale ; lundi 23 juin, Philharmonie ; lundi 7 juillet, Musique municipale ; lundi 21 juillet, Philharmonie ; lundi 4 août, Musique municipale ; lundi 18 août, Philharmonie ; lundi 1er septembre, Musique municipale ; lundi 15 septembre, Philharmonie.

Spécialité de Chapelles et Monuments funéraires, EMDOND PACHY, Gde-Rue, 212. TÉLÉPHONE.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille POUTIGNAC-DEVILLARS qui, par oubli, n'auraient pas reçu de faire-part du décès de Madame POUTIGNAC-DEVILLARS, née Flore-Louise FLAMENT, pieusement endormie dans le Seigneur à Dax, le 26 mai 1902, dans sa 62e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister au Service Solennel qui aura lieu en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 2 juin, à six heures, d'où son corps sera conduit au cimetière de la ville pour y être inhumé. — L'assemblée à l'église. 7296d

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 2 juin 1902, à dix heures un quart, pour le repos de l'âme de Madame Veuve Charles DE GANDT, née Sylvie-Joseph LEQUENNE, décédée à Roubaix, le 3 mai 1902, dans sa 68e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les gens sérieux se sont trop occupés de l'usage de leurs vêtements pour n'avoir pas réfléchi que le bon marché coûte toujours plus cher que le beau. En examinant bien les prix de la *Maison Vanderplancke*, on s'aperçoit que pour un ou deux francs de plus elle donne des tissus nouveaux et de première qualité : c'est ainsi que l'on peut y obtenir sur mesure de magnifiques pantalons à *12, 15, 18, 21 francs*, des costumes haute nouveauté à *45, 55, 65, 75 francs*, des pardessus demi-saison derniers modèles à *45, 48, 55 francs*.

On connaît, du reste, de longue date, la réputation de plus en plus justifiée de la *Maison Vanderplancke, rue de Lannoy, 5, à Roubaix*. 6179

CONSULTATIONS pour Maladies des Femmes et des enfants par Madame BERNSON, Docteur en Médecine, tous les Mardis et Samedis, de 4 h. à 5 h. 1/2, au Hôtel Ferraille, ROUBAIX. 4423

TRIBUNAUX

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du 30 mai

Présidence de M. Lanto, conseiller

1re affaire. — MŒURS A GUESNAIN

Jules-Joseph Cordier, âgé de 44 ans, né à Dechy, garde-barrière à la Compagnie des mines d'Aniche, demeurant à Dechy. — Jules Cordier est acquitté. — Défenseur : Me Godin.

2e affaire. — VOL ET COMPLICITÉ A LILLE

Les accusés, dans cette affaire, sont au nombre de sept. Ce sont : Victor Berteloot, 22 ans, maçon, né et demeurant à Lille ; Jules Creton, 18 ans, né à Douai, arrondissement de Bethune, garçon de machines à Lille ; Adolphe Grare, 18 ans, journalier, né et demeurant à Lille ; Constant Vilion, 16 ans, rattacheur, né et demeurant à Lille ; Edouard Carpentier, 18 ans, garçon de machines, né et demeurant à Lille ; Edouard Ghute, 24 ans, marchand de bois cassé, né et demeurant à Lille ; et Jules Liette, 21 ans, manœuvre, né et demeurant à Lille. Voici les faits qui leur sont reprochés :

Dans la soirée du 26 janvier 1902, les accusés ont dévalisé une villa de l'avenue Saint-Maur, à Saint-Maurice.

Victor Berteloot est condamné à sept ans de travaux forcés ; Jules Crétin est condamné à huit ans de travaux forcés ; Adolphe Grare est condamné à huit ans de travaux forcés ; Constant Vilion est condamné à cinq ans de travaux forcés ; Edmond Carpentier est condamné à sept ans de réclusion ; Jules Liette est condamné à trois ans de prison.

Défenseurs : Me Gravet, P. Théry, Morel, Devimeux, Piquet, J. Lavoix, Soland.

3e affaire

MŒURS A METEREN ET A GODEWAERSVELDE

Henri Vayenburg, âgé de 44 ans, né à Godewaersvelde (arrondissement d'Hazebrouck), maçon en cette commune.

Henri Wayemburg est condamné à trois ans de prison. Défenseur : Me Ador.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du vendredi 30 mai

Présidence de M. See, vice-président

LE BEURRE MARGARINÉ. — SÉVÈRES CONDAMNATIONS. — Le Tribunal persiste dans sa sévérité à l'égard des spiciers qui vendent du beurre margariné. Une série de prévenus a comparu à nouveau à l'audience de vendredi qui ont encouru des peines sérieuses et exemplaires : c'était encore une « audience de beurre », disait-on au Palais en souriant... seuls, les condamnés ne riaient pas, ou riaient jaune.

— Voici d'abord M. Hector Bouckaert, négociant à Marcq-en-Barœul ; le beurre saisi chez lui fut trouvé contenir 50 % de margarine. En présence de la forte proportion de margarine, Hector Bouckaert est condamné à huit jours de prison, cent francs d'amende, ainsi qu'à l'insertion du jugement dans deux journaux et à son affichage pendant huit jours en quatre exemplaires. Le bénéfice de la loi Bérenger est refusé au prévenu, malgré l'absence de condamnations antérieures, comme d'ailleurs le Tribunal le refuse à tous les inculpés qui sont dans le même cas.

— Dans le beurre de Pierre Vancauwenberghe, de Wattrelos, on a trouvé 25 % de margarine ; trois jours de prison, sans sursis, cinquante francs d'amende, deux insertions dans les journaux et quatre affichages. — Même condamnation contre Félix Dedeyne, marchand de beurre à Marcq-en-Barœuf, dont le beurre contenait 40 % de margarine.

— Chez Emile Ingelbrecht, épicier à Wattrelos, au Sapin-Vert, le beurre contenait 80 % de margarine ; il a déclaré l'avoir acheté en Belgique ; Ingelbrecht est condamné à six jours de prison, cinquante francs d'amende, deux insertions et quatre affichages.

LA MARGARINE. — M. Angèbme Duvilliez, mar-

FEUILLETON DU 1er JUIN 1902 N° 7

LES SEPT HOMMES ROUGES

PREMIÈRE PARTIE

II. — (SUITE)

— Voilà qui est fâcheux pour moi.

— Pour vous, comte ? demanda Jules Bérold, comment cela ?

— Parce que, moi aussi, je suis d'une nature curieuse, et que je venais à vous pour être renseigné.

— Sur qui ?

— Sur la personne qui attirait vos regards.

— Quoi ! vous savez ?

— Je sais qu'il est dans la salle une femme que tout le monde contemple et admire, et j'ai pensé que vous faisiez comme tout le monde. Vous voyez que *ma perspicacité n'a rien d'extraordinaire.*

— En effet, comte. Je cherchais à résoudre un problème ce qu'en mathématiques on nomme l'*x*.

— Et pourrait-on vous demander, sans être trop indiscret, quel était ce problème ? Vous savez, je suis d'une assez jolie force sur le calcul, et peut-être qu'à nous deux...

— Comte, dit sérieusement le journaliste, mon problème n'aurait aucun intérêt pour vous.

— Bon ! n'en parlons plus alors. Toutefois comme inconnu mathématique n'est recherché que par ceux qui possèdent déjà les premiers termes du problème, je suppose que vous connaissez...

— La personne dont il s'agit ?

— Vous avez achevé ma pensée.

— Eh bien, oui et non !

— Voyons ce que promet le oui

— Elle, je ne la connais pas. Lui, je le connais beaucoup.

— Lui, Qui ?

— Le mari.

— Il y a donc un mari

— Regardez, il est en ce moment parfaitement visible.

Le comte s'approcha.

— Oui, oui, une tête de rêveur, de poète, comme vous dites, messieurs du feuilleton.

Mais le regard de M. de Roddes se porta aussitôt sur la jeune femme.

— Continuez donc votre histoire, Bérold, reprit le comte après une pause, elle m